



## Assemblée générale

Distr. générale  
23 janvier 2007

Soixante et unième session  
Point 41 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2006

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/61/436)]

#### **61/136. Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

*L'Assemblée générale,*

*Prenant note* de la décision 2006/237 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 2006, relative à l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

*Prenant note également* des demandes concernant l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif figurant dans la lettre en date du 8 mars 2006, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente adjointe du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>, et dans la lettre en date du 30 mai 2006, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>,

1. *Décide* de porter de soixante-dix à soixante-douze le nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire les membres supplémentaires à la reprise de sa session d'organisation de 2007.

*81<sup>e</sup> séance plénière  
19 décembre 2006*

<sup>1</sup> E/2006/3.

<sup>2</sup> E/2006/82.